

TRIBUNE



PB-PP | B-00802
BELGIE(N) - BELGIQUE

OCTOBRE
2015

POSTE - TBM

CGSP

FGTB Services Publics

LA CIBLE, C'EST EUX!

71^e année - n°9 - octobre 2015 (mensuel) dépôt (CHARLEROI) X | P.402047 | retour: CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles



ÉDITO
Les (bons)
sentiments ne
suffisent pas
P. 3



POSTE
Bilan du
marché postal
P. 9



TBM
Bruxelles-Capitale
STIB
P. 14

ENSEMBLE, AVEC FORCE ET SANS PEUR, BRISONS L'ENFERMEMENT DANS L'APPAUVRISSMENT !

TOUS À NAMUR LE 16 OCTOBRE 2015



4 rendez-vous

- En matinée au Théâtre Royal de Namur : **04-PRIVATION** de la vie privée - 10 ans et + ... Ya Basta !
- 13h-15h30 : **clim si you SUSTAINABLE**
- 15h30-19h : Festival des **POTENTIELS...** en action !
- 19h30 : **Parade des lanternes SOLIDAIRES**

Informations pratiques

CONTACT RWLP : Michel Collard - 081 21 21 17 - m.collard@rwlp.be
CONTACT CGSP : Pedro Rodriguez - 0477 284 718 - pedro.rodriguez@ccg-cac.be
CONTACT FGTB : Jojo Burrotte - 0473 96 36 46 - jojo@burrotte.be

DANS NOS RÉGIONALES

Mons
Congrès statutaire 2016
Appel à candidatures

Le samedi 19 mars 2016 se tiendra le Congrès statutaire intersectoriel de la régionale de Mons.

Un appel aux candidatures est lancé pour les mandats suivants :

- un Secrétaire régional intersectoriel : Philippe Leclercq, sortant et rééligible ;
- quatre Vérificateurs aux comptes : Martine Lejeune, René Vandeville, Jean-Luc Delaunois, Claude Decamps, tous sortants et rééligibles.

Les élections se dérouleront conformément au règlement intersectoriel de la régionale de Mons ainsi qu'aux statuts fédéraux de la CGSP.

Les actes de candidatures respecteront le règlement intersectoriel de la régionale de Mons et devront être adressés par lettre recommandée pour le 3 novembre 2015 :

Jean-Marc Durieux
 Président de la CGSP Mons-Borinage
 Rue Lamir 18/20 - 7000 Mons

« OXI ! BASTA ! ENOUGH ! CONSTRUISONS UNE AUTRE EUROPE »

Non à l'austérité, à la pauvreté, au TTIP, au racisme et à la corruption. Solidarité sans frontières.



JOURNÉES D' ACTIONS ET ARRIVÉE DES EURO MARCHES

Bruxelles-Namur
15, 16 & 17 octobre 2015

Notre OXI ! NON ! est un OUI ! À l'égalité, aux droits économiques et sociaux et à une réelle démocratie, un OUI ! Pour la réduction des dettes, un OUI ! Pour la justice climatique et OUI ! Pour la souveraineté alimentaire.

AU PROGRAMME...

LE 15 OCTOBRE, des **MARCHES ARRIVERONT D'EUROPE** à Bruxelles lors de la mobilisation initiée par l'Alliance D19-20, plateforme réunissant 98 organisations, et visant à travers des actions diversifiées et non violentes à **ENCERCLER LE SOMMET DES CHEFS D'ÉTAT DE L'UE**.

LE 16, plusieurs **ACTIONS ET DÉBATS** auront lieu avec notamment une manifestation contre l'appauvrissement à Namur. A Bruxelles, **UNE CONFÉRENCE CITOYENNE SUR LA DETTE** et **UN MEETING SUR LES ALTERNATIVES POLITIQUES EN EUROPE** ainsi que des débats et ateliers sur différentes luttes en cours en Belgique et en Europe. Le 16 est aussi la journée mondiale de l'alimentation.

LE 17, après-midi, une **MANIFESTATION EUROPÉENNE** est prévue à Bruxelles avec d'importantes délégations internationales. La date est symbolique puisqu'il s'agit de la journée internationale de lutte contre la pauvreté.

RE JOIGNEZ-NOUS ! | #OXI15 | fb event : OXI15.eu |




MANIFESTATION NATIONALE

Mercredi-11h
7 octobre
Gare du Nord-Bruxelles



Les (bons) sentiments ne suffisent pas

L'afflux massif de réfugiés venant de Syrie, d'Irak, d'Afghanistan, de Lybie ou d'ailleurs devrait nous interpellé à de nombreux points de vue.

L'attitude du gouvernement Jambon-Francken est éloquente quant à la gestion dogmatique de ce gouvernement fédéral-flamand. En effet, en juillet, il fermait encore des centres d'accueil pour demandeurs d'asile alors que les conséquences du conflit syrien notamment étaient, sinon déjà visibles, à tout le moins tout à fait prévisibles en termes de crise humanitaire et migratoire. Mais, comme il est bon ton de fermer des services publics, fermons-en allègrement ! Quitte à les rouvrir deux mois plus tard et ce en dépit des coûts engendrés par ces manœuvres politiques et des conséquences sociales et psychologiques sur le personnel de ces centres. Et sur les personnes qui y sont habituellement accueillies.

Les décisions de réouverture sont marquées par une nécessité mais surtout par une mauvaise volonté manifeste. La plupart des lieux d'accueil n'offrent pas les infrastructures minimales à un accueil décent de ces personnes qui ont déjà connu le pire de ce que l'on puisse vivre. Les tweets et autres commentaires déplacés de Théo Francken sont scandaleux de cynisme pour qui connaît la situation du centre d'urgence ouvert dans la précipitation dans des bâtiments proches de l'Office des Étrangers à Bruxelles.

Les relents nauséabonds se multiplient, entretenus et légitimés par différents mandataires, non seulement de l'extrême droite, mais aussi dans les partis qui défendent un projet du vivre ensemble. En tant qu'organisation syndicale, pas de quartier aux idées de l'extrême droite et au racisme ! Toute prise de position contre l'accueil des réfugiés est inacceptable.

Cela ne suffit pas pour autant. Les bons sentiments ne suffisent pas. Une analyse politique est nécessaire. Nous devons nous interroger sur les raisons de la montée de ce repli sur soi afin de le combattre efficacement, et rappeler à tous à quoi mène ce type de discours et quelles sont les valeurs inhérentes à la société que nous voulons construire à travers nos combats.

La politique menée par ce gouvernement sous le sceau d'une nécessaire austérité accentue l'individualisme. En effet, chacun tente de sauver le peu qui lui reste sans pour autant remettre en question les politiques qui s'attaquent aux conquêtes sociales.

Les travailleurs et travailleuses qui voient leurs acquis détricotés au quotidien, que ce soit dans le domaine des allocations familiales, des soins de santé, du chômage, des pensions, de la rémunération cherchent légitimement les causes de la dégradation de leur situation.

Et les mandataires politiques flamands qui expliquent que c'est la faute des Wallons paresseux ou des socialistes mauvais gestionnaires ne font que lancer des écrans de fumée pour cacher les vrais responsables. Le vrai coupable de cet appauvrissement des classes moyennes et des pauvres, c'est la politique actuelle qui ne fait qu'enrichir les rentiers, ce 1 % de la population qui détient plus d'un tiers des richesses et qui s'enrichit toujours plus !

C'est pourquoi nous devons expliquer à nos membres et aux travailleurs que les réfugiés ou les migrants ne sont pas responsables ni de la dette en Europe ou en Belgique, ni des délocalisations d'entreprises, et encore moins des mesures d'austérité imposées par ce gouvernement des droites. Au contraire, de nombreuses études scientifiques le démontrent, les réfugiés et les migrants créent des richesses en Belgique ! C'est tout l'opposé du dumping social, phénomène rendu possible par une réglementation européenne défaillante, où des travailleurs, avec la bénédiction de ce gouvernement, viennent travailler en Belgique tout en étant payés au niveau de leur pays d'origine (et y paient impôts et cotisations), soit moitié moins qu'un travailleur belge qui effectue le même travail. Encore un système qui profite aux détenteurs des capitaux qui organisent et financent cette fraude sociale et fiscale.

Aucun des problèmes mis en avant pour justifier le repli sur soi n'est causé ou aggravé par l'arrivée de réfugiés.

Ce sont les politiques d'austérité et de mise en compétition des conditions de travail - qui atteignent plus de 90 % de la population - qui sont dangereuses. Le capitalisme nous a déjà menés au fascisme et à la guerre. Ce « néo capitalisme » va de manière aussi certaine nous y mener une nouvelle fois, si nous n'y prenons garde.

Combattons ces politiques néfastes le 7 octobre, le 9 avec les cheminots, le 16 octobre à Namur mais surtout ne nous trompons pas d'adversaires !

La solidarité n'a jamais nui à ceux qui la pratiquent ! Au contraire !

Virage au bout de l'enfer !

Le 1^{er} septembre dernier, le Comité de la CGSP wallonne s'est réuni à Namur en vue d'établir sa stratégie face aux attaques répétées du gouvernement fédéral contre les services publics.

Il n'y a pire sourd que celui qui ne veut pas entendre ! L'obstination de ce gouvernement à s'en prendre aux travailleurs, et tout particulièrement à ceux des services publics, atteint désormais l'insupportable. Nul doute que Charles Michel aurait dû écouter la colère qui a fait trembler la Belgique à l'automne dernier. Mais il s'est entêté dans son arrogance de classe ; il n'a eu de cesse d'exploiter l'immonde spectre sécuritaire ; il s'est acharné à plonger dans la misère les plus fragiles d'entre nous. À semer autour de lui autant de mépris, de mensonges et de malheurs, il va à présent récolter non plus notre colère mais bien notre révolte !

Ce n'est pas faute de l'avoir averti, d'avoir essayé de le convaincre ou même de négocier. Fi ! De paroles reniées en mesures scélérates, de coupes budgétaires en sauts d'index, de cadeaux fiscaux aux riches en démantèlement de notre protection sociale, rien ne nous a été épargné ! De surcroît, comme si tout cela ne suffisait pas, en voilà encore ! Et encore pire ! Plus de 7 milliards d'euros de nouvelles économies qui viennent accroître le fardeau des 3 milliards supportés par les travailleurs l'année passée. Sous couvert d'un soi-disant « virage fiscal », c'est l'ensemble du monde du travail que le gouvernement Michel envoie dans le mur !

Tax-shift, virage au bout de l'enfer !

De quel tax-shift parle-t-on ? S'il s'agit de soulager les prélèvements sur les revenus du travail en déplaçant la fiscalité sur des revenus qui jusqu'ici contribuent peu ou pas force est de constater que l'objectif est complètement raté. C'est tout le contraire qui a eu lieu ! Et une fois de plus, ce « virage fiscal » nous mène au bout de l'enfer ! Il vise à réduire encore la part de cotisations sociales payées en tant que salaire par le patronat et à compenser le manque de recettes par un nouveau détricotage de la protection sociale, des coupes sombres dans les services publics et par une nouvelle fiscalité des plus injustes puisque basée sur la TVA, qui proportionnellement touche moins les revenus aisés que les autres. Le monde à l'envers !

Miettes au privé, disette au public

Concrètement, les travailleurs des services publics vont dans ce contexte subir une triple peine !

En tant que citoyen

Il a osé ! Charles Michel nous refait le coup de Dehaene en prétendant veiller à notre santé ! En ponctionnant près de 4 milliards d'euros dès ce 1^{er} septembre en augmentant

les accises sur l'alcool, le tabac, le diesel et même les boissons sucrées (*ne vous en faites pas pour Coca-Cola, ses intérêts notionnels restent eux toujours en place !*) et par une inique hausse de TVA de 6 à 21 % sur l'électricité (*ne vous en faites pas non plus pour Electrabel qui voit sa rente nucléaire baisser de 72 % et passer de 469 millions à 130 millions d'euros*). N'étant plus à une bassesse près, ce gouvernement réfléchit sérieusement à ne pas comptabiliser cette hausse dans un prochain index. On se rappellera à escient également tant la gestion catastrophique de notre approvisionnement électrique que le triomphe autoproclamé des libéraux d'avoir à l'époque réduit le taux de TVA à 6 %...

Ne nous laissons pas non plus leurrer par la prétendue contribution demandée au capital. La seule d'ailleurs et elle touchera davantage la classe moyenne que le 1 % très riche. En effet, c'est l'épargne qui est visée avec une hausse du précompte mobilier de 25 à 27 %.

Profitez de l'occasion pour nous gausser de la soi-disant taxe sur les plus-values boursières spéculatives mise en place par ce gouvernement puisqu'elle ne s'adressera qu'aux montants supérieurs à... 10 millions d'euros. On en rirait presque ...

En tant que travailleur

Directement visés, les plus fragiles : les malades, les chômeurs, les pensionnés...

Sur 1,5 milliard de restrictions, près de 800 millions sont à charge de la seule sécurité sociale !

Les mesures sont toutes plus ignobles les unes que les autres. Jugeons-en ! : remise forcée au travail des malades, notamment de longue durée ; calcul de leur allocation sur le revenu moyen depuis un an et non le dernier salaire, abandon de la promesse d'un deuxième mois de salaire garanti en cas d'incapacité de travail, mise à contribution des mutuelles, enveloppe fermée en soins de santé, etc.

Oubliez également les crédits-temps, les allocations de garantie de revenus, les majorations pour travail de nuit et de week-end, votre épargne-pension...

Nulle commisération pour les chômeurs : qu'ils soient jeunes et sans allocations d'insertion ou plus âgés qui voient la dégressivité de leur allocation s'amplifier...

Oh, ne doutant de rien, ce gouvernement aura sans doute l'outrecuidance de prétendre offrir cent euros aux bas et moyens salaires... Ce sont là les seules *miettes* tombées de la table mais à y regarder de plus près, cette mesure n'entrerait en vigueur qu'en 2016, voire 2018. Par contre, la hausse de

Clic-gauche : Stop aux propos haineux sur l'Internet

Ce 4 septembre, l'ASBL La Cible a inauguré la plateforme www.clic-gauche.be dont l'objectif est de lutter contre la diffusion des propos haineux sur les réseaux sociaux et Internet. La CGSP wallonne a participé à la création de cette plateforme et en est un membre actif.

Internet, et singulièrement les réseaux sociaux, sont un lieu formidable de liberté d'expression et d'échanges entre citoyens. À travers des réseaux comme Facebook ou Twitter, nous nous exprimons, nous commentons et débattons de l'actualité. Ils favorisent une démocratie que nous pourrions qualifier de 2.0. Cependant, ces nouveaux lieux de débat sont régulièrement pollués par des propos haineux, agressifs qui, malgré leur caractère répréhensible, ne font l'objet d'aucune modération ou contrôle par les responsables des sites sur lesquels ils sont publiés.

Lutter contre les propos haineux

Le Centre pour l'Égalité des Chances définit la discrimination numérique comme *la représentation par des moyens numériques de contenus et de comportements discriminatoires*. L'apparent anonymat qu'offrent les réseaux sociaux et sites web favorise ce type de comportements et rend plus difficile les actions légales pour les combattre. Pour autant, il n'est pas admissible de laisser les auteurs de ces propos instaurer un climat de haine, où le racisme, la xénophobie ou encore l'homophobie sont relayés sans retenue et où de fausses informations sont sans cesse diffusées afin d'influencer l'opinion publique par la peur et le repli identitaire.

Néanmoins, agir seul face à son écran reste difficile pour les internautes. Soit parce qu'ils ne possèdent pas toujours une contre-argumentation précise, soit parce qu'ils prennent le risque de subir de la part de ceux qui véhiculent les propos haineux des attaques certes virtuelles mais néanmoins violentes et intimidantes. Partant de ce constat, l'ASBL La Cible a mené une réflexion afin de créer un outil à destination des internautes qui souhaiteraient s'opposer à ces propos. Cet outil, baptisé Clic-gauche, se décline en un site Internet www.clic-gauche.be, une page et un groupe Facebook et un mot-clé (hashtag) #clicgauche.

Contributeurs et veilleurs : tous cyber militants !

Clic-gauche est avant tout une communauté de membres actifs sur Internet et les réseaux sociaux. Les membres ont deux profils, les veilleurs-ses et les contributeurs-trices. Les contributeurs participent à la collecte et à la rédaction des argumentaires disponibles sur le site et sur la page Facebook. Ils servent aussi de relais pour des actions concrètes comme



les plaintes et participent à l'évolution du projet dans sa globalité. Les veilleurs restent attentifs sur les réseaux sociaux et sur les sites Internet afin de prévenir la communauté des contenus haineux qu'ils rencontrent. Ils jouent un rôle de cyber-militant et aident aussi à faire connaître la communauté auprès de leur réseau afin d'en agrandir le nombre de membres actifs.

Les trois outils de #clic-gauche

En premier lieu, le site Internet sur lequel les internautes peuvent solliciter l'aide de la communauté pour supprimer un contenu haineux ou pour lui opposer une contre-argumentation. Il fournit également une boîte à outils qui reprend des articles de presse, des dessins, des textes et des liens Internet afin d'enrichir l'argumentation des membres et déconstruire les fausses informations diffusées. L'internaute peut aussi y copier des messages pré-rédigés rappelant le cadre légal sur les propos racistes, diffamatoires, homophobes, xénophobes ou discriminants.

Ensuite, la page publique Facebook¹ sert de relais en temps réel des pages, groupes ou ressources dont l'objectif est de véhiculer des propos haineux. Les membres de la page peuvent y poster les liens qu'ils jugent inadéquats afin d'alerter la communauté clic-gauche.

Enfin, le groupe privé Facebook sert de lieu d'échange entre contributeurs et veilleurs. Ce groupe privé à l'avantage de faciliter les discussions des membres sans craindre les attaques des internautes qui véhiculent ce type de propos discriminants. Via le groupe ou la page, les contributeurs, aidés des internautes, organisent des « alertes » lors desquelles tous les membres de la communauté clic-gauche sont appelés à répondre un message identique ou à envoyer un e-mail à la personne responsable du site ou à l'auteur de propos haineux afin de le contraindre à supprimer le propos ou à le modifier.

En utilisant le mot-clé #clicgauche dans vos tweets et statuts Facebook, vous identifiez vos contributions à la communauté. Plus d'information sur www.clic-gauche.be

1. www.facebook.com/clicgauche.be

Migrants

Je ne suis ni d'Athènes, ni de Corinthe, je suis citoyen du monde.

Socrate

« L'arrivée de milliers de personnes et de familles sur le territoire de l'Union européenne » ou « une nuée de migrants envahissent l'Europe » ? Deux phrases qui relatent exactement le même phénomène, deux phrases qui évoquent l'arrivée de réfugiés fuyant la guerre ou des conditions politiques, culturelles, religieuses, climatiques, sociales et économiques intenables et indescriptibles.

Ces deux phrases, par le choix des mots, induisent des perceptions différentes. Comme dans d'autres champs, le choix des

mots est tout sauf neutre. Et c'est ainsi que face à cet exode, nous assistons au cours de cet été à une valse-hésitation sur la manière de traiter du sujet : migrants, réfugiés, clandestins. En quoi ceci est-il important et pourquoi certains tendraient-ils à préférer un terme à un autre ? Comme le souligne Marco Martiniello, « le traitement politique d'une question dépend fortement de la manière dont elle est formulée »¹. Ainsi, dans un premier temps, les médias dominants et les hommes et femmes politiques ont eu tendance à utiliser quasi exclusivement le terme de migrant afin de surfer sur l'antienne martelée sans cesse des migrants pour raisons économiques (indépendamment du fait que le mot « migrant désigne au sens propre une personne quittant son pays pour un autre-elles que soient ses motivations »².)

Les mots sont l'émotion !

Dans l'exemple repris ci-dessus, parler de migrants au lieu de personnes a également pour effet de déshumaniser, d'introduire une distance. Par cette froideur sémantique, cette aseptisation, il sera plus facilement acceptable de « refouler un migrant indéfini... et de ne pas venir en aide à un réfugié »³.

Le terme de réfugié évoque quant à lui

immédiatement le registre historique (la guerre civile espagnole, le régime nazi...) et le domaine juridique (et les droits fondamentaux de la personne qui y sont liés, songeons à la Convention de Genève).

Mais, indépendamment de la manière de qualifier ces êtres humains fuyant l'horreur, les autres mots sont déterminants. Tout d'abord évoquer le spectre de l'invasion est tout sauf neutre. Par ailleurs, c'est le Premier Ministre britan-

nique David Cameron qui a parlé d'une nuée de migrants alors que le terme de nuée s'applique aux insectes, pas aux humains

(comment, par ailleurs ne pas voir une analogie avec la « grogne » des syndicalistes ?). De son côté, Nicolas Sarkozy a comparé les arrivées en Europe à une canalisation qui explose. Le recours à ce registre distille à flux tendu le rejet et la peur, sentiments propices à la prolifération de propos haineux.

Nul ne choisit où il naît !

Or, les migrations ont de tout temps existé. Et dans le cas présent, il semble plus aisé de désigner les exilés comme étant responsables alors qu'ils n'ont pas déclenché les guerres, ils n'ont pas nécessairement choisi le système économique qui les broie ou ils ne sont pas non plus responsables des changements climatiques qui rendent leurs conditions de vie intenables. En somme, ils ne sont nullement responsables des causes profondes qui les poussent à partir à

contrecœur (qui quitte ses proches de gaité de cœur ?). En fin de compte, nul ne choisit où il naît, ni le contexte dans lequel il faut vivre et/ou survivre.

Et si, pour nous, le choix entre migrant et réfugié ne se pose pas, il s'agit toutefois de percevoir que c'est bel et bien le cas pour certains et la lucidité glanée à ce sujet nous permet de mieux saisir les fins qu'ils/elles poursuivent.

Nous pouvons également nous demander « moralement et philosophiquement, en quoi {il est} plus légitime de quitter son pays parce qu'on y est menacé dans son intégrité physique que parce qu'on n'y a aucune perspective d'avenir ? »⁴

En ces temps de frilosité politique, il faut rappeler que le droit à la migration existe pour protéger les plus vulnérables ; que les migrations apportent un enrichissement culturel et social par les échanges qu'elles induisent et que les flux résultent, avant tout autre chose, de rapports de force.

1. Marco Martiniello, « En finir avec les amalgames : l'indispensable distinction entre les réfugiés et les migrants » <http://blogs.ulg.ac.be/marcocmartiniello/>
2. <http://www.ledevoir.com/international/actualites-internationales/448714/crise-migratoire-migrants-refugies-clandestins-le-choix-des-mots>
3. Marco Martiniello, op.cit.
4. Élodie Blogie, « Entretien avec François De Smet : nous sommes face à la pire crise humanitaire depuis la 2^e guerre mondiale », *Le Soir*, 3 septembre 2015.

Évoquer le spectre de l'invasion est tout sauf neutre



La CGSP-Bruxelles en campagne pour les élections sociales

C'est du 16 au 22 mai prochain que les élections sociales auront lieu dans notre pays. La CGSP-Bruxelles s'y implique activement car plusieurs de ses secteurs sont concernés. Le défi pour nos candidat(e)-délégué(e)s sera de porter plus haut encore les valeurs de notre organisation syndicale socialiste et progressiste et leur engagement en faveur des tous les travailleurs.

Organisées tous les quatre ans, les élections sociales permettent aux travailleurs d'élire leurs représentants au Comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT) et au Conseil d'entreprise (CE) qui sont les instances, au niveau l'entreprise ou de l'institution, où ils peuvent discuter et négocier.

Si elles sont de rigueur dans les entreprises privées, la règle est différente dans les services publics où c'est le statut syndical qui règle les principes de représentation des travailleurs. Il s'agit alors d'élections syndicales où chaque secteur désigne ses délégués lors d'un congrès. Cependant, tous les services publics ne sont pas régis par le statut syndical et les élections sociales y sont de mise comme dans le privé.

Services publics dans l'âme

Certains services publics, en raison du caractère commercial de leur activité ou de l'évolution de leur statut juridique relèvent du secteur privé. C'est le cas du secteur Gazelco qui affine les travailleurs du secteur de l'énergie et de TBM (tram-bus-métro) qui rassemble les travailleurs des transports en commun à l'exception de la SNCB. Suivant notre approche syndicale de la société, les secteurs stratégiques de l'énergie et des communications, tout comme celui de l'eau, sont des richesses communes qui devraient relever de la

puissance publique. C'est pourquoi, ils restent attachés à la CGSP.

D'autres institutions de service public n'ont pas de statut syndical spécifique et les élections sociales y permettent une représentation démocratique des travailleurs. Plusieurs secteurs de la CGSP-Bruxelles sont concernés, parfois pour la même institution.

Secteurs Enseignement et Onderwijs

Les élections sociales concernent les représentants du corps académique de l'Université libre de Bruxelles (ULB) et du personnel académique, administratif et technique de la Vrije Universiteit Brussel (VUB) ainsi que ceux du corps enseignant de l'École de promotion sociale et de formation continue (EPFC) et de la Haute école Ilya Prigogine, de l'École Decroly, l'Institut Reine Fabiola.

Secteur Para-Bru

Les élections sociales concernent le personnel administratif, scientifique et technique de l'ULB ainsi que Stater-Belgium s.a., ancien Office central de crédit hypothécaire.

Secteur AMiO

Il s'agira d'élire les représentants de l'asbl Service social qui gère le mess du SPF Affaires sociales et santé publique. La Loterie nationale, devenue société anonyme de droit public (entreprise privée, dont l'actionnaire est exclusivement public), connaîtra également des élections sociales.

Secteur Culture

Au Théâtre royal de la Monnaie et à l'Orchestre national, les représentants élus auront fort à faire pour défendre le personnel touché de plein fouet par les effets pervers des coupes sombres dans les budgets.

Secteur TBM

Avec près de 7 700 membres du personnel, la STIB est l'une des plus importantes entreprises bruxelloises. C'est la Région de Bruxelles-Capitale qui exerce la tutelle. Son comité de gestion est composé de représentants des 19 communes et de représentants du personnel, qui y ont chacun voix consultative. Un des enjeux des prochaines élections sociales sera de proposer une liste de candidats bien représentative des divers métiers et profils variés de ses travailleurs.

Engagement militant

Vous êtes délégué ou déléguée et cette fois, vous envisagez d'être candidat(e) pour la première fois ou de vous représenter. Vous savez déjà que les luttes seront rudes et les défis nombreux. Mais vous ne serez pas seul(e). Si vous êtes élu(e), vous pourrez compter sur le soutien de la FGTB et du secteur qui aura présenté votre candidature, de Camarades plus chevronné(e)s, de formations. Nous reviendrons sur les enjeux particuliers pour les secteurs de la CGSP et sur les moments forts de la campagne qui commence.

Dans le contexte politique et social actuel, votre engagement est plus que jamais nécessaire, voire salutaire ! Il témoigne de votre attachement militant pour le projet d'une société juste, solidaire et fraternelle que porte avec détermination et combativité la FGTB.

Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général de l'IRB-CGSP

Voir aussi www.fgtb2016.be
Guide élections sociales 2016

www.cgsp-acod-bru.be





Bilan du marché postal trois années après la libéralisation totale du 1^{er} janvier 2011

Voici un résumé de l'étude demandée par l'IBPT (Institut belge des services postaux et des télécommunications) et réalisée par WIK-Consult.

1. Introduction

Ouverture du marché le 1^{er} janvier 2011 versus situation en 2014.

FMO = Full Market Opening le 1/08/2011.

2. Analyse économique du marché postal belge

2.1. Aperçu du marché postal

2.2. Poste aux lettres

- L'étude commence par un aperçu du marché postal et de l'évolution en 2011, 2012 et 2013.
- Vient ensuite un aperçu de la poste aux lettres.
- La moitié des recettes générées par la poste aux lettres provient du courrier transactionnel. La moitié des recettes est générée par les 100 plus gros clients.
- À côté de cela, les recettes générées par la presse sont en net recul. Cela est dû aux modifications intervenues dans les compensations versées par l'Autorité pour la distribution de la presse.
- La concurrence est pratiquement inexistante dans la poste aux lettres. Il y a un nouvel acteur : TBC Post. Le prix des timbres a connu une hausse substantielle en Belgique depuis 2008.

2.3. Petits colis et poste rapide

- Premier constat : le e-commerce fait croître le marché des petits colis. Il y a une différence substantielle entre B2B et B2C.
- Le prix des petits colis a connu une forte hausse avant le FMO (= Full market opening). Après, les hausses de prix ont diminué.

2.4. Accès aux services universels et qualité du service rendu

- bpost a quasiment conservé son

réseau de points poste depuis 2008.

- Le nouvel acteur sur le marché, TBC Post, compte quelque 150 points poste en 2014.
- La qualité du service rendu à bpost est d'un niveau très élevé.

2.5. Emploi et investissements chez les opérateurs postaux

- Entre 2009 et 2013, l'emploi dans l'ensemble du secteur postal a diminué de 15 %.
- Bpost a même réduit ses effectifs au-delà de la moyenne du marché.
- Cette réduction de l'emploi a généré une hausse de la productivité. Les investissements sont en hausse dans le secteur postal.

2.6. Perspective des futures évolutions sur le marché

- La baisse des volumes est un défi pour tous les opérateurs de la poste aux lettres.
- D'autre part, le marché belge des petits colis sera très fortement influencé par l'e-commerce.
- Le grand défi pour tous les opérateurs postaux sera de suivre les tendances de l'e-commerce tout en contrôlant leurs coûts.
- DHL entend ouvrir un réseau de 1 600 magasins petits colis en Belgique en 2015.

3. Analyse du cadre légal du marché postal belge

3.1. Le cadre réglementaire belge *Organisation réglementaire en Belgique*

- a. Règles relatives à l'entrée sur le marché et au fonctionnement
Il s'agit ici de l'octroi d'une licence individuelle pour le service universel. Cette licence est octroyée pour 10 ans par l'IBPT moyennant des conditions spécifiques.
- b. Règles d'accès au réseau postal et à

l'infrastructure

c. Service universel

Énumération de ce qui tombe sous le service universel.

À noter : maintien du réseau retail dans toutes les 589 communes belges.

Caractéristiques

- Égalité pour tous.
- Tarifs acceptables, contrôle IBPT.
- Normes de qualité.
- Il doit y avoir une charte des consommateurs (énumération de tous les services).
- Le prestataire universel doit calculer les coûts suivant certains prescrits.

Services d'Intérêt économique général (SIEG) = autre service que le service universel

- Réseau SIEG
 - Maintien du réseau postal avec 1 300 points poste et au moins 650 bureaux de poste.
 - Journaux, services financiers (compte bancaire universel), paiement des pensions.
 - SIEG ad hoc
- Ex. : rôle social du postier, imprimés électoraux, courrier pour des asbl...

3.2. Barrières réglementaires et manque de level playing field

C'est un principe d'équité selon lequel il n'est pas nécessaire que chaque acteur ait autant de chances de réussite mais selon lequel, en revanche, tous les acteurs jouent le jeu suivant les mêmes règles. Un terrain de jeu (playing field) métaphorique est plane (level) lorsqu'aucun facteur externe n'influe sur la possibilité pour les acteurs de jouer le jeu en toute honnêteté.

Conditions d'octroi de la licence : principale barrière à l'adhésion ?

Une des principales barrières à l'adhésion sont les conditions strictes

en matière de couverture, de fréquence et de tarifs.

En juillet 2013, le Conseil européen a souligné que les conditions de licences donnent plusieurs motifs de préoccupation et a prôné, dans son avis, leur suppression.

Autre barrière à l'adhésion

- Obligation, pour la poste aux lettres sous licence de service universel, de travailler avec des travailleurs salariés et non avec des indépendants. L'argument selon lequel il s'agit de combattre les faux indépendants et de garantir un service universel de qualité, a été mis en cause par le Conseil d'État en 2010.
- Règles d'accès au réseau postal et à son infrastructure.
- L'organisation du service universel et des autres SIEG.
- Manque de clarté juridique.
- Droits finaux.

Manque de « level playing field » entre les opérateurs postaux

- Du fait du monopole d'antan, bpost à un avantage d'échelle qu'il ne faut pas oublier dans la réglementation.
- bpost a également d'autres avantages en dehors de la législation postale. Par ex. : des avantages fiscaux, TVA, dispense de certaines obligations en matière de transport.

4. Comparaison du marché et du cadre juridique avec 10 autres pays.

4.1. Les pays comparés

Belgique, Danemark, France, Allemagne, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Espagne, Suède, Angleterre.

4.2. Évolution du marché de la poste aux lettres depuis FMO

- Les volumes de la poste aux lettres sont mis lourdement sous pression. La Belgique est un des pays où cette baisse est encore assez limitée. Le pays avec la baisse la plus forte est le Danemark. La raison en est que l'autorité a décidé de rendre obligatoire en 2015 la communi-

cation électronique entre l'État et ses citoyens.

- Le niveau de concurrence end-to-end est très bas dans la plupart des pays. Mais il y a bel et bien concurrence au niveau de « Downstream access », c'est ce que font les consolidateurs, à savoir collecter les lettres auprès des différents clients, trier suivant les exigences requises par l'opérateur postal national et les transporter ensuite vers un point d'accès, généralement le centre de tri.
- Les prix des lettres sont, en Belgique, parmi les plus élevés des pays comparés.
- L'accès aux services universels est acceptable mais peut encore s'améliorer. La Belgique est le pays qui a la deuxième densité la plus basse de réseau de bureaux en termes de points poste par 10 000 habitants.
- bpost est l'opérateur postal le plus rentable dans ce benchmark.

4.3. Réglementation des marchés postaux

- Pour la plupart des pays repris dans le benchmark, les nouveaux entrants ne doivent pas satisfaire à l'exigence du service universel ni/ou aux conditions de travail spécifiques au secteur. Il y a deux types d'autorisation possibles : une autorisation générale et la licence individuelle. La différence est qu'en cas de licence individuelle, l'opérateur doit obtenir une autorisation spécifique du régulateur avant de pouvoir commencer alors qu'en cas d'autorisation générale, ce n'est pas nécessaire. En Belgique, pour obtenir une licence, l'opérateur postal doit :

1. Assurer, après deux ans de fonctionnement, une distribution au moins deux fois par semaine ;
2. Desservir les trois régions de Belgique cinq ans après le début des relations ;
3. Appliquer un contrat standard uniforme sur l'ensemble du territoire.

Ces conditions précises en matière de qualité et de performance sont très inhabituelles comparativement à d'autres états européens.

- Vient ensuite un chapitre sur l'organisation du « Downstream access ». Downstream access est l'accès au réseau postal juste avant la distribution (donc l'entrant collecte, transporte et livre dans un bureau de distribution).
- Dans neuf des dix états du benchmark, le prestataire de service universel est désigné par voie de loi (l'Allemagne est l'exception).
- La Belgique et le Luxembourg sont les pays de ce benchmark international qui ont le plus grand éventail de services compris dans les USO (USO= Universal Service Obligation/obligation de service universel). Tous les services postaux à l'exception de la distribution de publicité non adressée, sont considérés comme un service postal universel. Combiné à l'exonération de la TVA sur les services universels, un large éventail de services repris dans l'USO peut provoquer des dérangements.

5. Conclusions

- Le Full Market Opening (2011) n'a eu aucun effet. Le marché des petits colis était soumis à la concurrence depuis longtemps. Pour la poste aux lettres, l'ouverture du marché n'a pas eu l'effet escompté. Il n'y a pratiquement pas eu de baisse de volumes à bpost au profit de concurrents.
- Les limitations au niveau de la concurrence sont déséquilibrées.
- La couverture géographique et les conditions en matière d'emploi constituent des barrières à l'entrée.
- La densité du réseau de bureaux en Belgique est faible comparative-ment aux normes internationales.
- Une réglementation stricte du réseau de bureaux postaux est inutile.
- Les marchés de la poste aux lettres et des petits colis se développent différemment, comme dans d'autres pays européens. La baisse du volume de la poste aux lettres reste limitée en Belgique comparativement à d'autres pays du benchmark.

- L'e-commerce a un potentiel d'activités tant pour le marché des petits colis que pour celui de la poste aux lettres. Outre le marché des petits colis, celui de la poste aux lettres peut aussi profiter d'une croissance de l'e-commerce parce que des marchandises relativement petites, à la valeur économique limitée, sont souvent envoyées par la poste aux lettres.
- Le prix du timbre est élevé en Belgique
- bpost est bien préparée à la concurrence. La poste aux lettres se caractérise par des baisses de volumes d'un côté et par des restrictions législatives de l'autre. Malgré un environnement de marché difficile, bpost a réussi, ces dernières années, à améliorer son rendement de façon remarquable.
- « Downstream access » au réseau n'est pas discriminatoire et est compatible avec les pratiques internationales.
- L'éventail du service universel est très large en Belgique comparative-ment à d'autres pays. Cela a également une influence sur les exonérations TVA. La désignation d'un prestataire de service universel est pratique courante mais devrait être inutile. Le financement public du service universel est préférable à un financement de compensation. Pour financer la plupart des coûts du service universel, il existe deux possibilités : le financement public ou le financement de compensation par tous les prestataires de services. Le financement public par l'État semble être la solution la plus appropriée.

6. Recommandations

Ces recommandations ont été élaborées dans le but de promouvoir la politique postale en Belgique ainsi que les principes généraux de bonne gouvernance et législation.

Sept principes pour une bonne réglementation :

1. But spécifique.
2. Politique cohérente.

3. Nécessité et proportionnalité.
4. Transparence et le moins de perturbation possible du marché.
5. Logique administrative.
6. Compétence.
7. Sécurité juridique.

1^{re} recommandation

Se départir du système de licences avec obligations restrictives en matière de service universel et instaurer des autorisations générales pour tous les opérateurs postaux, y compris bpost. En Belgique, le système de licence impose des conditions restrictives aux opérateurs de la poste aux lettres. BD a déclaré pendant cette étude qu'il était insensé de concurrencer bpost au niveau de la distribution des adresses mais rien ne dit que BD est en mesure de remplir les conditions.

2^e recommandation

Limiter l'éventail du service universel à des pièces de courrier individuel. (single piece items). Les lettres individuelles de consommateurs constituent le cœur du service universel. Une définition plus large des obligations en matière de service universel présente divers inconvénients.

3^e recommandation

Instaurer une base légale pour « Downstream access ». Cette recommandation propose des ajouts à la législation existante. Il y a très peu de concurrence end-to-end et cela ne changera vraisemblablement pas à l'avenir. D'où l'importance de faciliter Downstream access.

4^e recommandation

Élaborer une législation postale séparée qui donne une cartographie plus claire des dispositions existantes et qui les présente dans un ordre logique. En attendant, il est possible de créer une loi postale via AR.

5^e recommandation

bpost devrait avoir plus de flexibilité pour dessiner son réseau de bureaux. Il faudrait conserver le minimum de bureaux de poste mais tous les autres critères s'avèrent inutilement restric-

tifs et ne sont pas nécessaires pour assurer le service universel.

6^e recommandation

Le mécanisme du prix plafonné devrait être simplifié et plus performant et il ne devrait s'appliquer qu'aux prix des lettres simples. Le prix plafonné devrait comporter un facteur d'efficacité mais la qualité du service devrait se discuter en dehors du prix.

7^e recommandation

Il ne semble pas utile d'avoir des conditions de travail spéciales pour des collaborateurs de bpost et pour ceux de ses concurrents.

Les conditions de mise à l'emploi actuellement en vigueur pour les titulaires d'une licence sont un mélange de législation sur l'emploi et de législation relative à l'entrée sur le marché et à la concurrence. Ce qui constitue une barrière significative à l'arrivée de concurrents potentiels et empêche de nouveaux venus de créer des emplois. La raison pour laquelle les règles en matière d'emploi devraient être différentes ici par rapport à d'autres secteurs économiques et pour laquelle la législation générale en matière d'emploi ne serait pas suffisante pour défendre les droits des employeurs, n'est pas claire. La justification donnée à l'occasion des débats parlementaires, à savoir le combat contre les faux indépendants, n'est pas un problème spécifique au secteur postal.

8^e recommandation

L'IBPT devrait assurer l'accès à l'infrastructure si les participants le demandent et si les conditions de l'intervention sont remplies. Il faut donner autorité à l'IBPT pour imposer les conditions des utilisateurs.

9^e recommandation

Préciser les obligations de service public. Éviter le chevauchement entre le contrat de gestion de bpost et la loi postale.

10^e recommandation

Tous les mécanismes ayant trait à la compensation des obligations de ser-

vice public devraient être contrôlés par le régulateur indépendant qu'est l'IBPT.

11^e recommandation

Maintien du mécanisme actuel de financement des frais nets inhérents au service universel. Actuellement, en Belgique, les frais USO peuvent être financés par le financement public général. On a suggéré une alternative sous forme d'un fonds de compensation financé par tous les opérateurs de

services postaux mais rien ne dit que ces compensations seraient préférables à la méthode actuelle de financement du service universel.

12^e recommandation

Analyser la nécessité de désigner un opérateur de service universel et n'utiliser des marchés publics pour le service universel que lorsque c'est nécessaire. La désignation d'un opérateur de service universel limite la flexibilité commerciale des opérateurs, crée une charge

administrative et engendre potentiellement des subsides de la part de l'État.

13^e recommandation

Dresser une liste de privilèges et droits spéciaux dont peuvent bénéficier les opérateurs publics de la poste et faire des recommandations appropriées (par exemple en matière de TVA ou de lois sur le transport).

Extrait du journal « De Tijd » paru le 15 avril 2015

« La libéralisation de La Poste ne fonctionne pas »

Marc De Roo

Le marché de la poste aux lettres belge est libéralisé depuis 2011 mais, en dehors du spécialiste belge de la poste aux lettres TBC, bpost n'a aucun gros concurrent.

La libéralisation de la poste ne fonctionne pas, c'est ce que déclare l'IBPT, chien de garde de la Poste, dans une étude. « Et si la réglementation reste en l'état, il est peu probable de voir l'émergence d'un véritable concurrent. »

Selon l'étude, les conditions en matière de licence imposées aux nouveaux opérateurs sont trop sévères. Ils sont obligés de travailler avec des personnes salariées et non avec des indépendants.

Au plan opérationnel aussi, les règles sont trop sévères. Ils doivent, après cinq ans, couvrir 80 % du territoire dans chacune des trois régions et, après deux ans, distribuer le courrier deux fois par semaine.

L'étude plaide en faveur de la suppression de ces règles strictes et demande pour les concurrents un certain accès à l'infrastructure de bpost. Les avis ont été soumis à l'autorité. « Nous espérons qu'elle en tiendra compte ».

Source : « De Tijd »

La Belgique est trop sévère pour les nouveaux opérateurs sur le marché postal

La libéralisation du marché belge de la poste aux lettres ne fonctionne pas. Les nouveaux opérateurs qui entendent s'installer sur le marché belge, sont, selon une étude récente, soumis à des conditions trop strictes.

Marc De Roo

Supprimons ces règles strictes et instaurons une réglementation générale dédiée à toutes les entreprises postales, y compris bpost. Avec le système actuel, le consommateur n'a pas le choix. C'est ce que l'on peut lire dans un rapport du bureau allemand de consultance WIK Consult sur la libéralisation du secteur postal belge réalisé à la demande du régulateur belge, l'IBPT. Selon l'étude, depuis la libéralisation du marché de la poste aux lettres en 2011, un seul petit acteur est apparu sur le marché belge, TBC-POST, spécialisé dans le courrier industriel. TBC occupe 1 % des parts de marché.

Selon l'étude, cela est dû au système de licence actuel qui impose de trop grosses barrières aux nouveaux opérateurs. Ainsi, BD, leader sur le marché des non-adressés, envisagerait de concurrencer bpost sur le marché des adressés mais n'est pas certain de pouvoir remplir toutes les conditions. Pour obtenir un permis, tout nouveau venu doit remplir des conditions opérationnelles, sociales et financières strictes. Il doit pratiquer des tarifs uniformes, travailler uniquement avec des travailleurs salariés – pas d'indépendants donc -, distribuer le courrier deux fois par semaine après deux ans et desservir 80 % du territoire dans les trois régions après cinq ans.

L'étude demande la suppression des conditions de travail spécifiques au secteur et insiste sur la nécessité d'une loi postale moderne et transparente ainsi que sur la simplification du mécanisme des prix. De l'étude, il ressort d'ailleurs qu'en facturant une lettre de 20 gr 0,77 euro, bpost fait partie des entreprises postales les plus chères d'Europe.

L'étude demande également pour les nouveaux opérateurs un accès plus facile à l'infrastructure de bpost (centres de tri, données, fichiers d'adresses). Pour le moment, cela doit se négocier avec bpost et le régulateur ne peut intervenir qu'a posteriori, lorsque les négociations ont échoué.

Pour bpost aussi, certaines règles sont trop strictes, surtout en matière de service universel. La Belgique est le seul pays où l'opérateur postal est obligé d'ouvrir des bureaux dans chaque commune. Il faut davantage de flexibilité, recommande l'étude. bpost est également obligée de relever et d'envoyer tout le courrier au moins cinq jours par semaine. Aux Pays-Bas, ce n'est pas le cas pour le courrier professionnel. L'étude ne voit pas non plus pourquoi bpost devrait encore continuer à recruter du personnel statutaire. « Cela ne rime pas avec les règles d'un marché concurrentiel ».

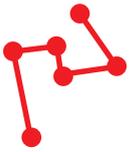
.....



CASTEL
PONT A LESSE

30% de réduction
pour les affiliés CGSP
sur la nuitée sur base du prix affiché

Rue de Pont-à-Lesse à 5500 Dinant - reservation@casteldepontalesse.be - 082 22 28 44 - www.casteldepontalesse.be



Régionale de **Bruxelles-Capitale**

STIB

Après des vacances bien reposantes, le secteur TBM revient à ses moutons. Pour nous, juin était le mois des élections syndicales. Après avoir laissé le temps à la réflexion nécessaire durant la période estivale, le moment est venu de mettre en place les nouvelles délégations et de continuer à développer le travail sur le terrain.

Par ailleurs, le Bureau exécutif bruxellois du mois d'octobre choisira les nouvelles représentations parmi les nouveaux élus, qui défendront leurs entités lors des réunions mensuelles de cette instance pour les quatre prochaines années. À partir du mois de décembre 2015, les nouvelles équipes seront opérationnelles tant dans les services techniques, qu'exploitation et employés.

Pour ce, tous les premiers délégués de chaque entité pourront se présenter.

Les candidatures devront être adressées par écrit à l'attention de Dario Coppens, Secrétaire régional, ou de Mohsine Rachik, Président, pour le samedi 10 octobre 2015 au plus tard.

Tout candidat recevra un accusé de réception.

Pour toute information complémentaire par rapport au planning, l'organisation, le timing etc., renseignez-vous auprès de votre délégué permanent ou le bureau d'entreprise.

Pour la plupart d'entre nous, 2016 nous semble encore bien loin, mais pas pour le secteur TBM. En effet, 2016 sera l'année des élections sociales. Dès maintenant, nous y réfléchissons.

Dans le courant du mois d'octobre, des journées de formation sont prévues à La Roche pour traiter de ce thème. Tous les participants seront informés personnellement en temps et en heure des modalités pratiques de cette formation qui comprendra trois journées.

**« OXI ! BASTA ! ENOUGH ! CONSTRUISONS UNE AUTRE EUROPE »
WIJ WILLEN EEN ANDER EUROPA »**

JOURNÉES D' ACTIONS ET ARRIVÉE DES EURO MARCHES
ACTIEDAGEN EN AANKOMST VAN DE EUROMARSEN

Bruxelles-Namur
15, 16 & 17 octobre 2015

Brussel-Namen
15, 16 & 17 oktober 2015



État social, propriété publique et biens communs

Et si les biens communs, par ou en dehors de la propriété publique, constituaient l'une des armes pour penser une société nouvelle qui permette de sortir de l'impasse du « tout au marché » ? Certes, la propriété publique se donne souvent comme un moyen efficace de lutte contre les déséquilibres sociaux induits par le marché. Mais ne servirait-elle pas en réalité de soutien, ou au mieux de paravent, à la logique individualiste d'appropriation ? Elle serait alors vouée à l'échec, faute de s'attaquer radicalement à la cause même du mal : le primat de l'appropriation individuelle, source perpétuelle d'inégalités, en contradiction flagrante avec l'idéal démocratique dont elle se réclame pourtant.

Cet ouvrage collectif invite ainsi à confronter la notion de propriété publique à celles de propriété commune et de biens communs, porteurs d'une conception radicalement égalitaire des relations sociales.

Thomas Boccon-Gibod et Pierre Crétois sont deux philosophes français et chercheurs au Sopiapol.

Thomas Boccon-Gibod, Pierre Crétois et coll., *État social, propriété publique et biens communs*, Éd. Le Bord de l'eau, Lormont, septembre 2015, 300 p., 22 €.



Audit citoyen de la dette publique

Face à l'emprise du pouvoir financier sur la majorité des gouvernements, il incombe aux peuples d'impulser la conduite d'audits citoyens, lesquels devront réunir les preuves et les arguments juridiques nécessaires à l'annulation des dettes illégales et illégitimes.

Un livre élaboré grâce au travail de collaborateurs de différentes parties du monde pour impulser la réalisation d'audits citoyens de la dette publique.

Maria Lucia Fattorelli est du CADTM Brésil et coordinatrice nationale de l'audit citoyen de la dette du Brésil. Membre de la Commission pour la vérité sur la dette grecque. A participé aussi à l'audit de la dette de l'Équateur en 2008.

Maria Lucia Fattorelli et coll., *Audit citoyen de la dette publique. Expériences et méthodes*, Cetim, CADTM, Liège, Genève, mars 2015, 260 p., 20 €.



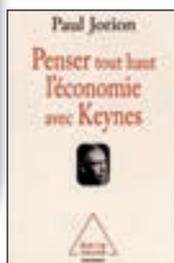
La grande fracture

Les inégalités n'ont cessé de croître depuis plusieurs décennies dans les pays développés. Minant, selon l'auteur, à la fois la santé de nos économies et l'avenir de la démocratie.

Après une mise en perspective historique qui revient sur l'ère Reagan et la Grande dépression, il se penche sur les politiques successives de déréglementation irresponsables, de réductions d'impôts, et d'allègements fiscaux pour les 1 % les plus aisés. Il défend l'argument selon lequel la démocratie contemporaine est « plus proche d'un système d'un dollar, un vote que... d'une personne, un vote ».

Joseph Stiglitz est Américain, prix Nobel d'économie, ancien économiste en chef de la Banque mondiale.

Joseph E. Stiglitz, *La grande fracture. Les sociétés inégalitaires et ce que nous pouvons faire pour les changer*, Éd. Les Liens qui Libèrent, Paris, septembre 2015, 300 p., 25 €.

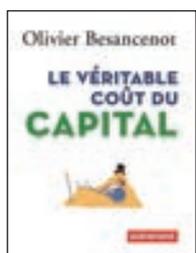


Penser tout haut l'économie

Comment reconstruire la réflexion économique après la crise de 2007 et la débâcle d'une « science » aux ordres de la finance ? En quoi la lecture de Keynes peut-elle nous y aider ? Paul Jorion nous rappelle le destin hors du commun de John Maynard Keynes. De cette lecture réfléchie de son œuvre que pouvons-nous tirer ? D'abord, un scepticisme salutaire concernant l'usage des mathématiques et des statistiques en économie. Ensuite, Keynes dénonça très tôt les méfaits du capitalisme et d'une fausse rationalité, destructrice de l'ordre social. Rebâtir avec lui, c'est admettre qu'il n'y a pas de solution purement économique aux problèmes de société et que la science économique n'aurait jamais dû cesser d'être, dès la fin du XIXe siècle, une économie politique.

Paul Jorion est un chercheur belge en sciences sociales et en économie.

Paul Jorion, *Penser tout haut l'économie avec Keynes*, Éd. Odile Jacob, Paris, septembre 2015, 320 p., 23,90 €.



Le véritable coût du capital

De toutes parts, on ne cesse de déplorer le manque de compétitivité et la paralysie d'un monde de l'emploi accablé par l'impôt : la France vivrait au-dessus de ses moyens, le travail coûterait trop cher. Contrairement aux idées reçues, le travail en France n'a jamais été aussi productif et rentable. En revanche, le capital, dans son aspect le plus parasitaire, triomphe au détriment des salaires, des droits sociaux et des investissements : la rémunération du travail est devenue une simple variable d'ajustement pour garantir des dividendes exponentiels aux marchés financiers. Une situation inédite dans l'histoire dont s'alarment les économistes de tous bords. Comprendre les mécanismes à l'œuvre permet de s'affranchir de cette société du renoncement et de la culpabilité collective, pour appeler à plus de justice sociale face au despotisme du capital.

Ancien candidat à l'élection présidentielle, Olivier Besancenot est membre de la direction du Nouveau Parti anticapitaliste

Olivier Besancenot, *Le véritable coût du capital*, Éd. Autrement, Paris, septembre 2015, 153 p., 17 €.

TRIBUNE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités • Dans nos régionales
- 3 / Édito • Les (bons) sentiments ne suffisent pas
- 4 / Mobilisation • Virage au bout de l'enfer !
- 6 / Citoyenneté • Clic-Gauche : Stop aux propos haineux sur l'Internet
- 7 / Le mot qui pue • Migrants
- 8 / IRB • La CGSP-Bruxelles en campagne pour les élections sociales

SOMMAIRE

Infos POSTE

- 9 / Bilan du marché postal
- 12 / Extrait du journal « De Tijd » paru le 15 avril 2015

Infos TBM

- 14 / Régionale de Bruxelles-Capitale • STIB
- 15 / À lire

www.cgspwallonne.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB - Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11